

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13005**

### Intitulé

Adjoint(e) à la réalisation d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Académie internationale des arts - Ecole supérieure d'études cinématographiques (Paris - ESEC) | Directeur de l'ESEC                              |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323v Production à caractère artistique : mise en scène

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Il (elle) est l'un(e) des cadres de production d'un film. Il (elle) est le pivot central autour duquel tourne toute l'organisation du tournage d'un film ou d'une œuvre audiovisuelle. Il (elle) est en charge de l'ensemble de la planification d'un projet de tournage et gère la réalité matérielle du tournage pour le producteur ou le réalisateur. Il (elle) établit en particulier le plan de travail du projet. Il (elle) travaille sur la base d'un scénario (et ses versions successives). Son rôle est essentiel à la création d'une œuvre filmée, pendant les phases de préparation et maturation d'un projet, et pendant le tournage. L'ensemble des données qu'il (elle) fournit au (à la) producteur (trice) et au (à la) réalisateur (trice) durant la phase de préparation permet à ceux-ci de valider un projet. Il (elle) est le (la) coordinateur (trice) entre le (la) réalisateur (trice) et les différents techniciens (nes).

Activité 1 : Manager une équipe de tournage et communiquer

Activité 2 : Analyser un scénario et élaborer un dépouillement

Activité 3 : Organisation d'un tournage d'un film de cinéma ou de télévision en cohérence avec le budget

Activité 4 : Assurer la gestion du plateau pendant le tournage d'un film cinéma ou télévision

Le (la) titulaire est capable de :

- Analyser artistiquement et techniquement un projet cinématographique à partir d'un scénario et en mesurer sa faisabilité
- Mobiliser sa culture cinématographique
- Evaluer les besoins techniques pour un tournage, réaliser un dépouillement et produire un plan de travail
- Effectuer des repérages terrain et organiser un sourcing-casting
- Maîtriser les techniques de tournage et le matériel
- Mettre en place une organisation administrative et rédiger des feuilles de services
- Manager un tournage, motiver les collaborateurs, gérer les imprévus
- Assurer le suivi budgétaire

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toute entreprise des secteurs de production cinématographique et télévisuelle (société de télévision créatrice de programmes ou de téléfilms) en France et à l'étranger référencée dans la NAF rév. 2, 2008 - Division 59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale.

Début de carrière : Assistant caméra, assistant casting, machiniste, assistant image/prise de vue, cadreur, 3ème et 2nd assistant réalisation, assistant scripte, lecteur de scénarii

A 2 ans : Premier assistant, Responsable casting, chef opérateur, régisseur plateau

A + 5 ans : Premier assistant, Directeur de Production, Directeur casting, réalisateur, metteur en scène, scénariste

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

E1102 : Ecriture d'ouvrages, de livres

### Réglementation d'activités :

NAF rév. 2, 2008 - Classe 59.11 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision

59.11A Production de films et de programmes pour la télévision

59.11B Production de films institutionnels et publicitaires

59.11C Production de films pour le cinéma

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 16 compétences.

La validation totale du titre s'obtient ainsi :

. Par la formation continue : Valider 12 compétences sur 16.

. Par la formation initiale : Valider 12 compétences sur 16.

. Par la validation des acquis de l'expérience (VAE) : Valider 12 compétences sur 16.

L'évaluation consiste en l'étude du livret 2 de la VAE et un entretien avec le candidat lors duquel il prouve ses acquis pour chacune des 16 compétences.

En cas de validation partielle, les blocs validés restent acquis sans limitation de durée.

Un certificat sera délivré à chaque candidat/e VAE et FPC à l'issue de la validation de chaque compétence.

**Bloc de compétence :**

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION   |
|--|--|
| <p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 13005 - Prendre en charge le management d'un tournage</p>   | <p><b>Descriptif :</b><br/>Compétences C1-4-5-6-14-15-16 : Communiquer, motiver, manager les équipes pendant le tournage, maîtriser les techniques de tournage et le matériel, mettre en scène l'arrière plan, contrôler le plateau, assurer le suivi budgétaire<br/><b>Evaluation :</b> Organisation et gestion d'un tournage en situation réelle + oral<br/>Validation : 5 / 7 compétences à valider<br/><b>Délivrance</b> d'un certificat de compétences "Manager un tournage cinématographique"</p>  |
| <p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 13005 - Réaliser un dépouillement et un plan de travail</p> | <p><b>Descriptif :</b><br/>Compétences C1-11-12 : évalue les besoins techniques du tournage, réalise un dépouillement et produit une grille de plan de travail<br/><b>Evaluation</b> E2 et E4 : projets de plan de travail à l'écrit : Production d'une grille de travail sur excel ou movie magic + oral<br/>Validation : 3 compétences sur 3<br/><b>Délivrance</b> d'un certificat de compétences "Réaliser un dépouillement et un plan de travail"</p>  |
| <p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 13005 - Analyser un projet cinématographique</p>            | <p><b>Descriptif :</b><br/>Compétences C7-8-9-10 : s'approprie un projet, mesure la faisabilité du projet, puis il analyse les faits marquants, identifie les lieux, repère les différentes séquences et démontre sa compréhension artistique et technique du film ainsi que sa culture cinématographique.<br/><b>Evaluation</b> E1 : A partir de fragments de scénarios, de scénarios existants et de scénarios développés par le candidat rédige un premier dépouillement (écrit dactylographié) qu'il soutient à l'oral devant un jury composé d'un réalisateur, d'un technicien et d'un adjoint à la réalisation.<br/>Validation 3 compétences sur 4<br/><b>Délivrance</b> d'un certificat de compétences "Analyser un projet cinématographique"</p> |

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|--|---|
| Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 13005 - Effectuer des repérages          | <p><b>Descriptif :</b><br/>Compétences C2-13 : Effectuer un sourcing casting et effectuer des repérages terrain</p> <p><b>Evaluation :</b> Repérage terrain et casting en situation réelle, réalisation de bouts d'essai filmés<br/>Validation si 2 compétences validées</p> <p><b>Délivrance</b> d'un certificat de compétences "effectuer des repérages cinématographiques et organiser un casting"</p> |
| Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 13005 - Rédiger des feuilles de services | <p><b>Descriptif :</b><br/>Compétences C3 : Mettre en place une organisation administrative et gérer un grand flux d'information</p> <p><b>Evaluation :</b> Production de 4 à 5 feuilles de services<br/>Validation si 1 compétence validée</p> <p><b>Délivrance</b> d'un certificat de compétence "Rédiger des feuilles de services dans le cadre de la réalisation d'un film"</p>                       |

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | QUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | 1 réalisateur (employeur), 1 producteur (employeur), 1 monteur-truquiste (salarié), 1 responsable pédagogique (salarié) , 1 directeur de l'école (employeur)                                       |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |  |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | 1 réalisateur (employeur), 1 producteur (employeur), 1 monteur-truquiste (salarié), 1 responsable pédagogique (salarié) , 1 directeur de l'école (employeur)                                       |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | 1 réalisateur (employeur), 1 producteur (employeur), 1 monteur-truquiste (salarié), 1 responsable pédagogique (salarié) , 1 directeur de l'école (employeur)                                       |
| Par candidature individuelle                                     | X      | 1 réalisateur (employeur), 1 producteur (employeur), 1 monteur-truquiste (salarié), 1 responsable pédagogique (salarié) , 1 directeur de l'école (employeur)                                       |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2008                      | X      | 1 réalisateur (employeur), 1 producteur (employeur), 1 monteur-truquiste (salarié), 1 responsable pédagogique (salarié) , 1 directeur de l'école (employeur), 1 technicien (professionnel salarié) |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|                                    |                                     |

Base légale

Référence du décret général :

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Adjoint(e) à la réalisation d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles" avec effet au 7 septembre 2016, jusqu'au 04 octobre 2019.

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Adjoint à la réalisation d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles" avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 7 septembre 2016.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

80 certifiés par an

**Autres sources d'information :**

[info@esec.edu](mailto:info@esec.edu)

<http://www.esec.edu>

**Lieu(x) de certification :**

ESEC 21 rue de Citeaux 75012 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ESEC 21 rue de Citeaux 75012 PARIS

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Adjoint à la réalisation d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles](#)